**Dans le code du sport, dans le tableau des conditions d’évolution en enseignement en plongée à l’air en milieu naturel, on remarque que l’effectif maximal de la palanquée comporte un astérisque pour certains espaces d’évolution. A quoi correspond cet astérisque ? Quels sont les espaces concernés ? (1 point)**

* C’est la possibilité d’ajouter dans la palanquée un plongeur supplémentaire au minimum titulaire du N4/GP
* Espace 0-6m, 0/12m, 0-20m et 0-40m.

**Une SCA peut-elle avoir un P5 comme DP ? (1 point)**

* Non car la règle est le bénévolat pour ce type de qualification.
* En outre seul un BEES1 ou DE rémunéré par la structure peut-être DP dans une SCA.